



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 01/08/2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 04/08/14	N° d'enregistrement F09314P0189
--	--	---

1. Intitulé du projet

Demande de défrichement dans le cadre d'un projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes sur la commune de Fos-sur-Mer.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51a) "Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du Code Forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares".	Défrichement d'un boisement créé artificiellement suite à l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Fos-sur-Mer. La superficie à défricher concerne une superficie totale de 52 352 m ² (0,5 ha).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La société Forment souhaite ouvrir une Installation de Stockage de Déchets Inertes au droit d'une ancienne exploitation de carrière, abandonnée sans avoir été remise en état. Le comblement de l'excavation a pour objectif de sécuriser le site, mais s'inscrit également dans un programme général de réhabilitation du Coussoul de la Crau, acté par une convention signée avec un chercheur du CNRS-IMBE et l'université d'Avignon.

Ce projet global a été validé lors d'une réunion impliquant les divers services de l'Etat concernés (réunion du 15-07-2014). Or, afin de respecter la réglementation, la société Forment doit constituer cette demande au cas par cas parce que le projet nécessite de défricher une partie du site.

Notons d'ores et déjà que ce boisement a fait l'objet d'un diagnostic par le bureau d'études spécialisé Naturalia. Ce dernier a ainsi confirmé l'état artificiel et dégradé du milieu.

4.2 Objectifs du projet

Le boisement concerné s'est développé de façon artificielle au droit de décantations argileuses issues de la précédente exploitation de carrière. Cette activité nécessitait en effet l'utilisation d'eau dans le processus de traitement des matériaux. Les bassins de décantation ont ainsi été positionnés à l'Est et se sont chargés en fines au fil des ans. Ces bassins n'ayant jamais été curés et la carrière n'ayant pas été remise en état, une végétation spontanée s'y est alors développée, puis densifiée.

Aujourd'hui, afin de réhabiliter le coussoul de Crau, tous les experts en la matière (et notamment M. Dutoit) s'accordent à dire qu'il est impératif d'étanchéfier au préalable la zone destinée à la recolonisation de ce milieu. Il faut pour cela régaler en surface plus de 20 cm d'argiles compactées et remettre en place un sol d'au moins 40 cm, identique à celui qui existait avant la carrière.

Ainsi, sachant que le boisement a poussé sur des décantations argileuses et qu'il ne possède pas un grand intérêt écologique, la société Forment souhaite le défricher pour extraire l'argile sous-jacente. Ce procédé permettra d'éviter un trafic supplémentaire lié à l'import de cette matière qui sera dans tous les cas obligatoire si l'on veut réhabiliter le coussoul de Crau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage et désouchage mécanique. Il sera effectué en fonction de l'avancée de l'exploitation de l'ISDI et de sa remise en état.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet - il n'existera pas de phase d'exploitation liée aux opérations de défrichement.

Une fois le boisement défriché et le site remis en état, la végétation substeppique du coussoul reprendra ses droits sur le site, qui est par ailleurs entouré par la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau [cf. planches d'illustration en [annexe 6](#)].

D'un point de vue paysager, le site sera rendu plan et retrouvera son aspect caillouteux et aride initial, caractéristique du coussoul. L'agro-pastoralisme sera également encouragé puisque c'est ce type d'activités qui a originellement permis la venue du coussoul dans la plaine de la Crau. Des photomontages sont présentés en [annexe 7](#).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En plus de l'autorisation de défrichement, l'exploitation de l'ISDI nécessitera une autorisation administrative selon les termes de l'article L.541-30-1 du Code de l'Environnement.

Aucune autre autorisation administrative ne sera nécessaire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale du projet	236 236 m ²
Surface à défricher	52 352 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ancienne exploitation du Coussou de la Fossette, à Fos-sur-Mer.

Références cadastrales :

Section A

Parcelles n° 1038 pp, 1042 pp et 1100 pp

Coordonnées géographiques¹ Long. 04° 54' 32" E Lat. 43° 30' 19" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Av. de la Soude Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Av. de la Jarre Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Fos-sur-Mer uniquement

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est fonctionnellement lié à l'autorisation d'exploiter l'installation de stockage de déchets inertes (sans quoi la remise en état et la colonisation du coussoul de Crau ne pourront être réalisés).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ancienne carrière alluvionnaire à l'abandon, non réaménagée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols de Fos-sur-Mer dont la dernière modification date du 18/07/2011.

[Annexe 8]

Le site est classé en zone NC2 correspondant aux "richesses naturelles réservées à l'extraction de matériaux". Sont autorisées dans le secteur NC2 "les carrières et les installations classées liées à leur exploitation à condition d'éviter l'apport de nuisance au régime hydraulique de la nappe phréatique, et que leur réaménagement, après exploitation, soit compatible avec une vocation agricole".

Les terrains sont situés au droit d'une carrière dont le réaménagement n'a pas été effectué. Ainsi, le projet visant une remise en état à vocation paysagère et agricole, il est compatible avec le POS.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- L'Arrêté de Protection de Biotope le plus proche est celui des "Grands Paluds-Gonon" (FR3800730) situé à 3,2 km environ ; - Les ZNIEFF de type I (13-157-167) et II (13-157-100) de la Crau sont localisées en bordure du site d'étude. D'autres ZNIEFF sont également présentes à proximité. [Annexe 6].
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en bordure de la réserve naturelle nationale des Coussouls de la Crau (FR 3600152) et à 7 km de la réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat (FR3600175).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la RN.568, qui permet de desservir le site, est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports terrestres nationales (réseaux routiers et ferroviaires).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rappelons à ce propos que la superficie du projet initial a été réduite de moitié, sur conseil des services de l'Etat et du bureau d'études Naturalia, en raison de la présence d'une zone humide. L'historique du projet est joint en annexe 9 .
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des risques naturels n'est approuvé ou prescrit au sein de la commune. En revanche, plusieurs PPRT ont été prescrits ou approuvés, mais aucun n'affecte le site d'étude.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude des sols a été réalisée par le bureau d'études BURGEAP en janvier 2014. Les résultats ont démontré l'absence de pollution des sols au droit du site. Des extraits de l'étude sont présentés en annexe 10 .
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit le plus proche à plus de 6 km.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est inclus dans la ZSC "Crau centrale-Crau sèche" (FR9301595) et dans la ZPS de la Crau (FR9310064). Une évaluation simplifiée des incidences a été réalisée dans un premier temps par le bureau d'études Naturalia [Annexe 11]. Or, en raison de la présence de ces zones de protection, une évaluation plus approfondie est en cours de réalisation.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effet direct sur la nappe d'eau souterraine n'a identifié, que ce soit par rapport au défrichement ou plus globalement à l'exploitation de l'ISDI.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement a justement pour motivation de permettre l'extraction des milliers de m3 d'argiles décantées et laissées en l'état lors de l'exploitation précédente de la carrière.
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant du projet de défrichement (objet du cas par cas), aucun déficit en matériaux n'existe.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En revanche, l'exploitation de l'ISDI repose sur ce déficit et sur le besoin de combler l'excavation générée par la carrière précédente. Les matériaux destinés au remblaiement seront en l'occurrence des déchets inertes issus du BTP, conformes à la réglementation du 28-10-2010 modifiée.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majeure partie des impacts a été évitée en réduisant de moitié le projet de la société. En revanche, le défrichement détruira de manière définitive la peupleraie concernée, qui peut par ailleurs s'apparenter à un habitat Natura 2000 (92A0 - Forêts galeries à Salix alba et Populus alba). Or, les rapports de Naturalia montrent que cet habitat est artificiel et dégradé, et par conséquent sans grand intérêt écologique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'un milieu anthropisé et artificiel, le défrichement de cette peupleraie n'aura pas d'effet négatif sur ces zones. Rappelons par ailleurs que le défrichement est motivé par le programme global de réhabilitation du coussoul de Crau, encadré par une convention de recherche avec le CNRS-IMBE.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rappelons cependant qu'il s'agit d'un milieu artificiel et que la superficie concernée est de 0,5 ha.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Les sites industriels de Fos-sur-Mer ayant fait l'objet d'un PPRT sont trop éloignés du projet ; - Le site est concerné par le PPI de la base aérienne 125 d'Istres, mais le règlement associé n'a aucun effet sur le projet de défrichage ; - La RN.568 qui permet l'accès au site est concernée par le risque TMD, mais elle est située à plus de 2,5 km de la zone à défricher.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque inondation nul ; - Risque incendie faible ; - Risque mouvement de terrain faible ; - Risque sismique modéré (3 sur 5).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit lié au fonctionnement des engins d'abattage/désouchage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faibles rejets de polluants "classiquement" émis par les engins de chantier, sur une courte durée.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet identifiées précédemment sont en effet susceptibles d'être cumulées avec celles induites par l'exploitation de l'ISDI. Rappelons qu'un dossier de demande d'autorisation sera déposé pour ce projet et que ses effets sur l'environnement ont été analysés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations listées dans ce formulaire, nous pensons que le projet de défrichement devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- parce que la superficie concernée est extrêmement réduite (0,5 ha) ;
- parce que le boisement est artificiel, dégradé et sans intérêt écologique majeur selon les résultats de Naturalia ;
- parce qu'il permettra de recueillir plusieurs milliers de m³ d'argiles qui seront utilisées pour la remise en état du site et pour la réhabilitation du Coussoul. Rappelons en effet que le défrichement est conditionné par l'autorisation du projet d'ISDI et que ce dernier s'inscrit dans un programme général en faveur du Coussoul de la Crau. Ce milieu substeppique caractéristique est en voie de disparition depuis plusieurs dizaines d'années, et tous les schémas d'aménagement s'accordent pour valoriser les projets favorables à la réintégration de ce milieu ;
- parce que le principe du projet a été acté lors d'un cadrage préalable avec les différents services de l'Etat ;
- parce que la remise en état du site sera encadrée par monsieur Dutoit, "expert" en coussoul, et par divers chercheurs d'Avignon dans le cadre d'une convention de recherche.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 2bis : Vue aérienne du site
- Annexe 6 : Enjeux environnementaux au droit du site
- Annexe 7 : Photomontages du défrichement et de la remise en état du site (recolonisation du coussoul)
- Annexe 8 : Zonage, servitudes et règlement du POS de Fos-sur-Mer
- Annexe 9 : Historique du projet
- Annexe 10 : Extraits de l'étude de pollution des sols de BURGEAP (janvier 2014)
- Annexe 11 : Evaluation simplifiée des incidences du projet sur le réseau Natura 2000 - NATURALIA

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à **SORGUES**

le, *31 juillet 2014*

Signature

[Signature manuscrite]